

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi. Selon le nombre de candidatures à ce concours, les exigences concernant la formation et l'expérience peuvent être modifiées.

PERSONNE COLLABORATRICE À L'APPRENTISSAGE

Numéro de concours	Durée de l'emploi	Lieu de travail	Entrée en vigueur
2025DSFNE-162TEMP	Poste temporaire 36,25h/semaine 10 mois par année	École Marie-Esther	Dès que possible

Description du poste :

Le District scolaire francophone Nord-Est recherche une personne afin de pourvoir le poste de collaborateur/collaboratrice à l'apprentissage pour l'école Marie-Esther de Shippagan.

Principales tâches et responsabilités :

- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'habiletés et d'apprentissage des élèves;
- Collaborer à la planification et la gestion des services destinés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement;
- Favoriser les apprentissages des élèves tant au niveau académique qu'au niveau des compétences du Profil de sortie de l'élève;
- Appuyer l'enseignant(e) dans ses tâches et/ou toute autre tâche pouvant assurer le bon fonctionnement de la classe. Tout ceci dans le but de répondre aux 3 finalités du DSFNE qui sont : apprendre tout au long de sa vie, vivre son identité communautaire, linguistique et culturelle puis soutenir une vie saine et équilibrée;
- Doit être en mesure de respecter un plan d'intervention et/ou une démarche pour le soutien comportemental et effectuer les suivis qui y sont reliés, tel que la prise de données.

Exigences requises

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires, et avoir complété avec succès un baccalauréat comptant des cours en psychologie et /ou travail social et/ou adaptation scolaire.
- Démontrer des habiletés à travailler avec les décrocheurs scolaires ;
- Démontrer des compétences dans les matières enseignées au secondaire ;
- Posséder des compétences en français parlé et écrit.
- Une bonne compréhension de l'objectif 1 : projet de vie et de carrière
- Une bonne compréhension des finalités du DSFNE

TRAITEMENT

Selon la classe salariale 2 des cadres et non-syndiqués (1 784 \$ à 2 491 \$ à la quinzaine)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'un relevé de notes et une copie du certificat obtenu à la suite de cours suivis en lien avec les exigences du poste, par courriel. Ce concours sera affiché jusqu'à ce qu'il soit comblé.

IMPORTANT : Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.